

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR :

Délibération :

Point 1 : délibération fixant la proposition de prix d'achat du bâtiment et terrains situés impasse des douves et route de Soupex (parcelles U 865, U 916, U748, U750, U745, U746) pour le futur atelier municipal

Informations diverses : Compte-rendu réunions intercommunales, Elections européennes.

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de mai à 19H30, le Conseil Municipal d'Airoux, dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la salle du conseil municipal et des mariages, à la mairie, sous la Présidence de Cédric MALRIEU, Maire.

Etaient présents : Messieurs Cédric MALRIEU, Sauveur GOMEZ, Louis GILIS, Bernard LEGUEVAQUES, Philippe COGNIAUX, Olivier LOCATELLI-HOURS.

Étaient absents excusés : Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs CLAUZEL Guillaume, Hubert de POMYERS, Cyril ROUSSEL.

Était absent : Renaud PACAREAU

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 11

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 6

Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération n°2024/14 : 6

Olivier LOCATELLI-HOURS a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mai 2024

Convocation du Conseil Municipal affichée le : 17 mai 2024 à 10 heures sur le panneau d'affichage de la mairie

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 10 avril 2024.

Monsieur le Maire énumère l'ordre du jour des délibérations :

Délibération :

Point 1 : délibération fixant la proposition de prix d'achat du bâtiment et terrains situés impasse des douves et route de Soupex (parcelles U 916, U 865, U748, U750, U745, U746) pour le futur atelier municipal

Questions diverses : Compte-rendu réunions intercommunales, élections européennes du 9 juin 2024, information subvention conseil départemental travaux de voirie 2024, Réflexion DECI la Ginelle, fuite sur borne incendie Les Mélix.

Délibérations

POINT 1 : 3. Domaine et Patrimoine

Sous-domaine : 3.1 Acquisition

Délibération n° 2024/14

Objet : Délibération pour l'acquisition amiable du bâtiment et terrains situés impasse des douves et route de Soupex (parcelles U 916, U748, U750, U865, U745, U746) pour le futur atelier municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2024/7 instaurant un droit de préemption urbain (D.P.U.) sur les périmètres suivants : parcelle U 745 (superficie 22 m² bâti), U 746 (superficie 46 m² bâti), U 750 (superficie 84 m² bâti et non bâti), U 865 (superficie 138 m² non bâti), situées impasse des douves, parcelle U 748 (superficie 199 m² non bâti), U 916 (superficie 26 m² non bâti) situées route de Soupex. Il rappelle que ce droit de préemption sur le périmètre défini a été instauré en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'un atelier municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de la rencontre avec Monsieur Lopez de l'Agence technique 11 et sur ses conseils il a sollicité un devis auprès d'entreprises de maçonnerie et de rénovation, pour la réfection de la toiture du bâtiment principal situé sur la parcelle U 750. En effet, cette toiture doit être reprise.

Monsieur le Maire donne lecture des devis de :

- l'entreprise Lamarque pour un coût de 10278.84 € réfection de la toiture, remplacement des voliges mise en place d'un écran sous toiture
- l'entreprise Caussin pour un coût de 25642.85 € réfection de la toiture, changement des cheneaux, remplacement des voliges mise en place d'un écran sous toiture

Monsieur le Maire précise qu'il a aussi sollicité un devis auprès de l'entreprise Denis BERNARD, non reçu à ce jour.

D'autre part, il rappelle au conseil municipal que la propriétaire avait réalisé une mezzanine et une chappe. L'estimation de ces travaux est d'environ 3500 €.

Monsieur le Maire rajoute qu'une estimation a été réalisée par une agence locale. Il donne lecture de l'évaluation.

Il rajoute qu'il a sollicité les banques pour une simulation de prêt pour un montant de 70 000 € sur 15 ans et 20 ans. Les taux sont :

- de 4.10 à 4.18 % sur 15 ans avec une échéance trimestrielle entre 1574 € et 1576 €.
- Les taux sont de 4.15 € à 4.26 % sur 20 ans avec une échéance trimestrielle entre 1299 € et 1304 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'envoyer un courrier à la propriétaire des parcelles en proposant une acquisition amiable. Il donne lecture du projet de courrier. Il précise que le prix d'acquisition définitif fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Vu l'article L 111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu la délibération n° 2024/7 du conseil municipal en date du 15 mars 2024 instaurant un droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus,

Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition
Considérant que la consultation des domaines n'est pas obligatoire compte tenu du seuil
(seuil de consultation obligatoire à partir de 180 000 €),

**OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE
LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition des parcelles suivantes hors frais de notaire : parcelle U 745 (superficie 22 m² bâti), U 746 (superficie 46 m² bâti), U 750 (superficie 84 m² bâti et non bâti), U 865 (superficie 138 m² non bâti), situées impasse des douves, parcelle U 748 (superficie 199 m² non bâti), U 916 (superficie 26 m² non bâti) situées route de Soupex, pour un montant initial de 63 000 € hors frais de notaire.

Nombre de votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Discussions - Informations

Compte rendus réunions intercommunales : pas de réunion

Elections européennes : Monsieur Le Maire informe que le scrutin aura lieu le 9 juin 2024 de 8h à 18h.

Formation Association des Maires de l'Aude : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Association des Maires de l'Aude organise une formation pour les élus « actualité de la législation funéraire et gestion des concessions funéraires » le lundi 3 juin 2024 de 14 h à 17h à Carcassonne à la Maison des Collectivités. Les conseillers intéressés devront en informer le secrétariat de mairie.

Lettre du Sénat : distribution de la lettre aux conseillers municipaux

Subvention travaux de voirie 2024 : Monsieur le maire informe le Conseil municipal que le Conseiller départemental lui a précisé qu'une subvention de 9300 € serait octroyée pour les travaux de voirie 2024. Monsieur le Maire précise que l'Etat n'a pas encore répondu pour la subvention sollicitée dans le cadre de la DETR.

Fuite Borne incendie Les Mélix : Monsieur le Maire indique qu'il y a une fuite en amont sur le réseau d'eau brute. BRL doit intervenir.

Projet DECI la Ginelle : À la suite du projet de déplacement de la conduite d'eau potable à la Ginelle en bordure de voie communale par la CCCLA, Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été évoqué la possibilité de profiter de ces travaux pour installer une conduite plus importante pour la défense incendie à partir d'un piquage sur la conduite syndicale. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le service eau et assainissement de la CCCLA évoque la problématique de la potabilité de l'eau lorsque l'on crée un réseau surdimensionné (stagnation de l'eau et difficulté pour conserver la potabilité). D'autre

part le syndicat RéSeau 11 ne souhaite pas réaliser deux réseaux pour l'alimentation de l'eau potable et pour la défense incendie.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite aborder d'autres questions diverses.

Plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée à 20h00.

Le secrétaire de séance
Olivier LOCATELLI-HOURS



Le Maire
Cédric MALRIEU



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ premier adjoint	
Bernard LEGUEVAQUES , deuxième adjoint	
Hubert DE POMYERS , conseiller municipal	Excusé
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	Excusée
Louis GILIS , conseiller municipal	
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal	
Guillaume CLAUZEL, conseiller municipal	Excusé
Olivier LOCATELLI-HOURS, conseiller municipal et secrétaire de séance	
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	excusé
Renaud PACAREAU, conseiller municipal	Absent